

CGT ANPE / CGT MISSIONS LOCALES

APPEL À LA GRÈVE LE 27 OCTOBRE

(Jour du Conseil d'Administration national de l'UNEDIC)

Dans l'intérêt des privés d'emploi et des salariés de ce pays, nous exigeons :

UNE VÉRITABLE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

La loi de cohésion sociale du 5 août 2005 qui serait mieux nommée " coercition sociale " tant elle s'apparente à une machine de guerre contre les chômeurs, fixe le cadre de ce que devrait être l'assurance chômage dans les années à venir.

Dans le même temps, la convention tripartite Etat-Assedic-Anpe prolonge cette loi, entérine une nouvelle régression des droits alors que 3,5 chômeurs sur 10 sont indemnisés dans ce pays.

Le Suivi Mensuel Personnalisé (smp), le profilage avec la Gestion des Parcours Professionnels (gpp), la mise en œuvre de la co-traitance ANPE/Missions Locales, l'aggravation des sanctions font partie de l'arsenal répressif contre les demandeurs d'emploi. Le Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE), accentue cette logique : c'est une véritable police des chômeurs et des salariés qui se met en place avec comme conséquence son cortège de radiations et d'exclusions de l'assurance chômage.

L'élargissement aux officines privées (Ingeus) et aux grandes multinationales de l'Intérim du prétendu " service public de l'emploi " à la sauce BORLOO inverse complètement la notion de recherche d'emploi puisque cette construction amène à satisfaire d'abord les besoins en main-d'œuvre du patronat au lieu de répondre aux aspirations professionnelles des demandeurs d'emploi. Cela s'accompagne pour les chômeurs de l'obligation d'accepter visite médicale, bilan, formation et tous les emplois proposés sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la radiation. Les jeunes reçus dans les Missions Locales peinent à faire financer leur projet de formation par les ASSEDIC. La précarité professionnelle se prolonge et l'indemnisation par l'assurance chômage se réduit provoquant ainsi une augmentation de la pauvreté chez les jeunes.

POURTANT, le cadre institutionnel existe déjà pour entreprendre une nouvelle réforme répondant aux besoins des privés d'emploi :

1°) Redonner à l'ANPE sa véritable mission de Service Public de l'Emploi, au service des besoins des usagers en garantissant un statut public et en la débarrassant de son actuel caractère répressif et des ingérences patronales de toutes natures.

2°) L'assurance chômage UNEDIC, ASSEDIC doit revenir à sa définition première qui est de garantir une véritable protection sociale du salarié privé d'emploi jusqu'au retour à l'emploi en faisant payer les responsables du chômage.

3°) Augmenter fortement la part patronale des cotisations pour les entreprises qui précarisent et licencient doit largement permettre de garantir UN REVENU DE REMPLACEMENT MINIMUM équivalent à 80% du SMIC.

**Rassemblement à 10h30 devant le siège du MEDEF,
Place du général de Gaulle, Marseille - métro Vieux Port**